

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2322 Société : RETRAITÉ

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AAZIZ AHMED

Date de naissance : 15-9-58

Adresse : RUE GEFROU N° n - P TANGER

Tél. : 0539930749

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BOUTI ABDELLAH
Dermatologie Vénérologie
37, Rue Mansour Dahbi 2 ETS N° 2
Tél. 05.39.94.15.99

Date de consultation : 11/6/21

Nom et prénom du malade : AAZIZ AYAD B

Age : 62-11-29

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Myosite Phlebitis Variqueuse

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° P19-046611

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 2322

Nom de l'adhérent(e) : AYAD B

Total des frais engagés : 100.400

Date de dépôt : 6-7-21

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paléogramme des Actes
11/6/21	C		1250DH	Dr. BOUTIAH Dermatologie Vénérologie 37, Rue Mansour Dahabi N°9 - Tanger Tél: 05 39 93 8 Tanger INPE: 52039564

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Lamtafi 6, Rue Abdellatif Lamtafi Tél.: 05 39 93 8 Tanger INPE: 52039564	11-6-21	244,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

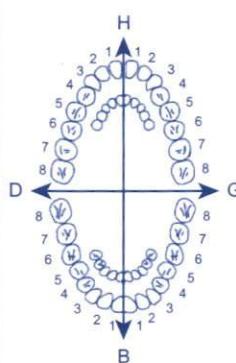
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
MONTANTS DES SOINS				
DEBUT D'EXECUTION				
FIN D'EXECUTION				
CCEFFICIENT DES TRAVAUX				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Abdelhay BOUTI

Lauréat de la Faculté de Médecine de Seville
(Espagne)

Spécialiste en Dermatologie
Vénérologie et Maladie du Cuir Chevelu
ONGLES - Chirurgie de la peau

37, Rue Mansour Dahabi 2^{ème} Etage N° 9
(Près de la Pâtisserie Florance)
Tél. Cabinet : 05 39 94 15 99 - Tanger

الدكتور عبد الحفيظ بوطري

خريج كلية الطب بباشبيلية (إسبانيا)
اختصاصي في الأمراض الجلدية
والشعر والأمراض التناسلية
الأظافر - جراحة الجلد

37، شارع المنصور الذهبي الطابق 2 رقم 9
(قرب حلويات فلورنس)
هاتف العيادة: 05 39 94 15 99 - طنجة

Tanger, le

AA2025 AY04B

Maphar
Bd. Alkimiia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Ketoderm 2% gel b8 sachet
P.P.V : 84,20 DH

18001 181490

Maphar
Bd. Alkimiia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Ketoderm 2% gel b8 sachet
P.P.V : 84,20 DH

18001 181490

مختبر
الصيادلة
Pharmaceutical INSTITUTE
BP.4491 - 11-1850 Fès El Aouda
Maroc
Nara SEDRATI
Pharmacien Responsable

LOT : 066
PER : JAN 2024
PPV : 76 DH 20

Dr. BOUTI Abdelhay
Dermatologie Vénérologie
37, Rue Mansour Dahabi N°9 - Tanger
Tél.: 05 39 94 15 99

Pharmacien : Dr. BOUTI
6, Rue Abi Hanafi - Casablanca

Tél.: 05 39 93 12 18 Tanger

Mobile : 06 61 16 99562

244,60